

## POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE MITSUBISHI ELECTRIC EUROPE B.V, SUCCURSALE FRANCE

Notre Maison-Mère, Mitsubishi Electric Corporation est consciente de l'impérieuse nécessité de protéger l'Environnement qui est au cœur de sa stratégie et de ses valeurs.

Ainsi, notre Société Mitsubishi Electric Europe s'engage elle aussi dans une démarche similaire et, ce dernier se décline au niveau de notre succursale, en France.

Cet engagement se traduit par notre volonté et nos actions afin de préserver les ressources de la planète en proposant à nos clients et nos partenaires des technologies innovantes pour une utilisation plus raisonnée et plus efficace des énergies. Il s'agit tout d'abord de nos solutions de confort thermique mais également des dispositifs électriques et électroniques que nous fournissons à l'industrie pour la fabrication de machines performantes ou de véhicules thermiques, hybrides et électriques.

Il n'existe pas d'engagement sans la désignation, le suivi et l'amélioration permanente d'objectifs précis porteurs de sens.

C'est pourquoi, l'engagement et la mobilisation de tous les collaborateurs de Mitsubishi Electric France sont nécessaires pour faire vivre cette démarche environnementale et retranscrire la raison d'être de Mitsubishi Electric : *Changes for the better*.

Mitsubishi Electric France souhaite au travers de son Système de Management Environnemental :

- i) influencer, sensibiliser, inspirer et accompagner ses parties prenantes internes et externes
- réduire son empreinte carbone en accord avec l'objectif fixé par le groupe à l'horizon 2050 avec des étapes en 2030 et 2040 en :
  - continuant à mettre sur le marché des produits et technologies prenant en compte les enjeux environnementaux
  - améliorant sa politique de gestion de la flotte automobile
  - déployant une meilleure gestion des ressources et des consommations
- iii) contribuer à la protection de la biodiversité sur les territoires où elle est présente en prenant part notamment à des projets locaux d'agroforesterie et de boisement afin de participer au développement de puits de carbone
- iv) démontrer sa conformité au regard des exigences et obligations applicables à ses activités
- v) pérenniser, fiabiliser et promouvoir son engagement environnemental.

Je m'engage en ma qualité de Directeur Général et, en votre nom, à veiller à la mise en œuvre et au bon fonctionnement de cette politique environnement ainsi qu'à promouvoir en permanence son amélioration continue.

ric Perettin